

Une centaine d'enfants de migrants subsahariens sur les bancs d'école

La joie était à son apogée, jeudi dernier, à l'école primaire «Dakla». Pour la première fois, des enfants d'immigrés en situation régulière allaient rencontrer un ministre et s'adresser à lui. En effet, le chef du département de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle, Rachid Belmokhtar, a effectué une visite à cet établissement scolaire afin de s'informer sur le déroulement de la scolarité des enfants des immigrants subsahariens.

P. 14



Le nombre total des enfants de migrants scolarisés a atteint 101 au niveau de la région de Rabat durant l'année scolaire 2013-2014.

Politique migratoire

Une centaine d'enfants de migrants subsahariens sur les bancs de l'école

Le ministre de l'Éducation et de la formation professionnelle, Rachid Belmokhtar, a effectué une visite dans une école primaire afin de s'informer du déroulement de la scolarité des enfants issus de familles d'immigrés subsahariens.

La joie était à son apogée, jeudi dernier, à l'école primaire «Dakhla». Pour la première fois, des enfants d'immigrés en situation régulière allaient rencontrer un ministre et s'adresser à lui. En effet, le chef du département de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle, Rachid Belmokhtar, a effectué une visite à cet établissement scolaire afin de s'informer sur le déroulement de la scolarité des enfants des immigrés subsahariens. Une visite qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique nationale de l'immigration et de la facilitation des conditions d'intégration des enfants des immigrés résidant légalement au Maroc dans le système éducatif national. «Je suis très content de pouvoir reprendre les études. J'en ressentais fortement le besoin et, conscient que mes parents ne pouvaient pas m'inscrire à l'école, je me suis concentré sur l'apprentissage de la darija», lance ce gamin de 10 ans,

dans une darija impeccable, inscrit en cinquième année primaire. En effet, les enfants des migrants pouvaient désormais accéder à l'école marocaine depuis le 9 octobre dernier, grâce à une circulaire communiquée par le ministère de l'Éducation nationale. À travers ce document, le ministère avait appelé les services administratifs à inscrire les élèves migrants subsahariens dans le système scolaire marocain. Récemment, il a été décidé de remplacer l'épreuve de langue française, prévue dans le cadre des examens certificatifs, par une épreuve de langue anglaise, afin de faciliter la scolarisation des enfants en provenance de pays dans lesquels l'anglais est considéré comme première langue étrangère. Une mesure qui intervient pour combler les lacunes liées à la spécificité de certains résidents et qui ont été relevés par des rapports établis sur la base d'enquêtes de terrains, comme celle réalisée par l'Association Oum Al



Le nombre total des enfants de migrants scolarisés a atteint 101 au niveau de la région de Rabat durant l'année scolaire 2013-2014.

Banine, en mars dernier à Rabat et qui avait porté sur l'intégration des enfants migrants dans le système scolaire marocain. Ledit rapport avait mentionné que peu d'enfants issus des communautés migrantes anglophones étaient inté-

grés à l'école. À titre d'exemple, au niveau de la région de Rabat, seuls 15 enfants ont rejoint le système formel, 10 étant issus du Nigeria et 5 du Liberia.

Une situation due aux contraintes que rencontre cette communauté. Cette dernière fait face, en effet, aux barrières de l'intégration de manière encore plus aiguë que la communauté migrante francophone. «Le double apprentissage du français et de l'arabe (classique et darija) s'impose aux parents et aux enfants. Les associations de migrants notent un repli communautaire assez important rendant ainsi l'accès difficile aux acteurs de la société civile. Les bénévoles des associations de migrants notent un intérêt réduit

pour l'apprentissage de l'arabe et une importance accrue donnée à leur religion. Ainsi, l'insertion de leurs enfants s'en trouve d'autant plus freinée», souligne Halima Qassem, auteur du rapport. Il convient de souligner que le nombre total de ces enfants de migrants scolarisés a atteint 101 au niveau de la région de Rabat durant l'année scolaire 2013-2014, dont 54 garçons et 47 filles, contre 18 seulement en 2009-2010. Notons également que seuls 42 élèves ont été intégrés dans des établissements publics relevant de la délégation de Rabat, alors que 46 élèves poursuivent leurs études dans des classes d'éducation non formelle. ■

Yousra Amrani

Les contraintes immatérielles d'accès à l'école

Si l'expérience de scolarisation des enfants migrants menée à Rabat reste une avancée réelle comparée au niveau national, cette dernière montre tout de même certaines contraintes. En l'absence, par exemple, d'état civil des enfants migrants, la situation administrative des parents ne peut pas répondre

aux critères habituels d'inscription scolaire. D'autres contraintes, d'ordre social, ont également été relevées. Ainsi, le manque de confiance observé envers la population migrante, renforcé par les préjugés, constitue une barrière à l'accès des enfants migrants subsahariens aux jardins d'enfants. Aussi, l'enseigne-

ment des matières islamiques est considéré comme un frein pour la communauté non-musulmane, qui craint de voir ses enfants influencés par l'école. À cela s'ajoute la contrainte de la langue, puisque l'arabe demeure la langue de l'enseignement dans les établissements publics.